Et maintenant place aux recours !

Publication : dimanche 2 mars 2014 14:41

La République du Centre, 2 mars 2014

DIMANCHE 2 MARS 2014 3

Redécoupage cantonal

BACCON

BACCON. La commune située dans le canton de Meung-sur-Loire va désormais être rattachée au canton de Beaugency, qui inclut Cléry-Saint-André. PHOTO STAN COMMANDÉ

CARTE OFFICIELLE ■ Réactions du président du conseil général et du président de la commission des lois au Sénat

Et maintenant, place aux recours !

Le décret portant sur le redécoupage des cantons du Loiret, qui passent de 41 à 21, est paru au Journal officiel, vendredi. La carte respecte désormais scrupuleusement le tunnel démographique autorisé pour un canton, situé entre - 20 % et + 20 % de la moyenne départementale (qui est de 31.243 habitants par canton). Mais elle fera l'objet de recours.

Jean-Marie Coustenoble

ÉRIC DOLIGÉ, UMP

« Le ministre de l'Intérieur est un voyou »

Éric Doligé, président UMP du conseil général.

■ ***Que pensez-vous de la version officielle ?*** Il faut gratter pour trouver les changements. Ils sont mineurs vus de l'extérieur : le ministère a choisi les solutions les plus simples pour rester dans le tunnel démographique. Au nord d'Orléans, il corrige une erreur qu'il aurait pu voir au départ. Pour Baccon, c'est une erreur volontaire.

■ ***Et quoi ?*** Au départ, il aurait pu rattacher Beaugency à Meung, et non à Cléry, mais le calcul purement politique a été fait pour que Beaugency ne passe pas à droite. J'ai dit au préfet ce que je pensais du ministère (*Manuel Valls, N.D.L.R.*) : c'est un voyou car il fait un découpage sans avoir l'élégance d'informer le maire de Baccon et sans respecter l'équilibre des territoires. Baccon sort de sa communauté de communes.

■ ***Quand allez-vous déposer un recours ?*** Le décret ne présente aucun caractère définitif tant que le délai de recours de deux mois n'est pas épuisé. Le mécontentement est général en France. Dix-neuf départements de gauche n'ont pas voté les cartes. Nous allons d'abord déposer des recours gracieux auprès du Premier ministre. Puis nous ferons les recours contentieux auprès du Conseil d'État.

■ ***Il combine entièrement le nombre de recours qui pourraient partir du Loiret ?*** Raisonnablement, on peut penser qu'il y en aura entre 100 et 150, mais ça peut monter à 200, d'autre droite comme de gauche.

■ ***Votre but est-il bien de bloquer le machin, afin que ce redécoupage ne puisse être pris en compte pour les élections départementales de 2015 ?*** Ce n'est pas le but, c'est la conséquence. Le but, c'est de dire que la majorité des élus de France dans les conseils généraux sont contre les cartes. Il y a quand même un malaise. Il y a une rupture de l'égalité, mais de la méthode. Les communes flirieuses le disent. Si le Conseil d'État ne pouvait traiter tous les recours dans les délais, ce serait à cause du gouvernement qui n'aura écouté personne et l'aura cherché.

■ ***Les recours ont peu de chances de porter leurs fruits…*** Le gouvernement et le Conseil d'État n'auront pas l'intention de faire beaucoup d'efforts. Mais ils vont être obligés de revoir leur copie, car, en France, il y a des erreurs de calcul et des discontinuités territoriales.

■ ***Quel est le risque vis-à-vis des élections départementales ?*** Les comptes de campagne ont démarré le 1er mars (un an avant). Un candidat peut commencer à dépenser de l'argent, mais le risque pour le ministre caution ne va pas être modifié, ou qu'il ne sera pas validé dans les délais. Je dis au gouvernement : "Quand on n'aura pas les yeux, on le paye". Les citoyens vont encore tirer la conséquence que ce gouvernement n'est pas en capacité de gérer les vrais problèmes. Il n'a pas inversé la courbe de mécontents chez les présidents de conseils généraux ■

ÉRIC DOLIGÉ. « La majorité des conseils généraux de France est mécontente ». PHOTO D'ARCHIVES

JEAN-PIERRE SUEUR. « Le Conseil d'État a les moyens d'examiner les recours ». PHOTO D'ARCHIVES

JEAN-PIERRE SUEUR, PS

« Je ne suis pas convaincu par le redécoupage giennois »

Jean-Pierre Sueur, PS, président de la commission des lois au Sénat.

■ ***Que pensez-vous des modifications sur Baccon et Orléans nord ?*** Le ministre de l'Intérieur a pris en compte deux observations du conseil général qui a dit que le canton Beaugency-Cléry était trop petit et celui d'Orléans 3 trop gros. Baccon, qui compte 717 habitants, a été ajouté. Pour Orléans, les cantons 3 (27.821 habitants prévus au départ) et 3 (35.825 habitants) sont désormais plus équilibrés (*).

■ ***Éric Doligé qualifie Manuel Valls de « voyou »…***

Vraiment ? Moi, j'ai appelé l'attention du ministère sur les propositions du conseil général. Mais, il n'y avait pas de carte préalable. Il a fait des propositions actuelles. Le ministère a pris en compte les considérations démographiques. Sur Pithiviers, la proposition était de faire un canton compact, mais l'autre était artificiel : elle n'a pas été retenue.

■ ***Et pour Gien ?*** Le découpage pourrait être amélioré. Je l'ai dit au ministère. Les communes sont coupées. Je ne suis pas convaincu. Il est peu naturel de disoncier Saint-Brisson, Saint-Martin-sur-Ocre et Prilly-les-Gien de Gien. Il y avait d'autres solutions (**).

■ ***Il pourrait y avoir de nombreux recours. Est-ce normal que le Conseil d'État soit juge et partie, comme l'affirme Éric Doligé ?*** Le ministère consulte la section du l'intérieur du Conseil d'État lorsqu'il veut être conseillé, et n'est pas tenu de suivre ce qu'elle dit. Quand Éric Doligé déposera son recours, il ira devant la section du contentieux, juridiction de magistrats indépendants qui peuvent prendre une décision différente.

■ ***Ne craignez-vous pas que le Conseil d'État ne soit débordé par le nombre de recours (y compris à gauche) et que le redécoupage ne puisse être pris en compte pour les élections départementales de 2015 ?*** Quelques présidents de conseils généraux ne cessent de parler : François Sauvadet en Côte-d'Or, Éric Doligé. Il vous a sans doute cité la Corrèze et la Nièvre comme mécontents. Je ne crois pas que ça va étonnoyer le Conseil d'État. Il a les moyens d'examiner les recours. Le fait que la droite ait tellement brandi cette menace a incité le ministère à blinder les décrets : il est irréprochable sur le plan démographique, opérant un tunnel. Il était, quand même, obligé de respecter à 100 % les bassins de vie et les communautés de communes. Ce redécoupage n'est pas une atteinte au monde rural. Il respecte la décision du Conseil constitutionnel qui a déclaré que l'égalité du suffrage est un principe constitutionnel.

(*) Le secteur délimité par les rues Lakanal, Cabau, Pasteur, de la Gare et avenue de Paris a rejoint le canton.

(**) Une solution était de rattacher au canton de Châtillon-Coligny et Lorris quatre communes du nord de la communauté de communes du Canton de Gien : Prilly, Saint-Martin et Saint-Brisson à Gien. Crédions et Sauvigny-les-Bois seraient allés avec Sully. Mais une communauté de communes aurait été coupée en trois.

.

Phoca PDF